

**FEDERATION FRANCAISE DE SKI**  
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES  
COMMISSION SKI LOISIR  
Président Roger VION

Mulhouse, le 14 mars 2005

aux Présidents de Clubs

**Circulaire n° 37 / 2004-2005**

**LES AVANTAGES DE LA LICENCE CARTE NEIGE :**

En début de saison, et à titre promotionnel, le Comité a attribué aux principaux Clubs quelques cartes de membre S.L.S., permettant ainsi d'obtenir un choix préférentiel sur les remontées mécaniques de certaines stations de ski des Alpes.

Par la suite, quelques Clubs ont complété leur première attribution en se rendant acquéreurs de cartes supplémentaires (1 €), **montrant ainsi l'intérêt** porté par leurs membres pour cette nouvelle formule.

La Commission aimerait pouvoir faire une étude sur ce récent avantage.

Aussi, à l'occasion d'un courrier au Secrétariat, n'hésitez pas à ajouter une petite note, précisant votre opinion - favorable ou défavorable - concernant cette initiative pour la saison 2005.

Avec mes remerciements.

Salutations sportives  
Roger VION